



Direction Enfance

DÉCISION n°2025/371

Objet : Convention de prestation pour des ateliers de constructions d'un espace game et de robots, les 10 et 17 décembre 2025 sur le temps d'accueil de l'A.L.S.H. sans repas du Bosquet - Mme Sabine CHARRIER et la société LES AVENTURES DE LEO

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu les intentions éducatives du PEDT 2022-2025 qui visent notamment à favoriser l'ouverture socioculturelle des enfants ;

Vu le projet de la convention avec Mme Sabine CHARRIER et la société LES AVENTURES DE LEO ;

Considérant que la Direction Enfance Jeunesse souhaite organiser des animations ludiques et nouvelles sur le temps d'accueil de l'A.L.S.H. sans repas du Bosquet, et sollicite l'intervention de Mme Sabine CHARRIER et la société LES AVENTURES DE LEO pour la mise en place et l'animation de deux ateliers de construction d'un espace game et de robots, les 10 et 17 décembre 2025 de 9h25 à 11h30 puis de 13h55 à 17h05 ;

Considérant que le projet de la convention pour la réalisation des deux ateliers proposés par Mme Sabine CHARRIER et la société LES AVENTURES DE LEO répond à la demande.;

DÉCIDE

Article 1

De signer une convention de prestation avec Mme Sabine CHARRIER, sise 2 rue du Rameau à VERSAILLES (78000) et la société LES AVENTURES DE LEO, sise 12 bis rue Pelletier à WISSOUS (91320), pour la mise en place et l'animation de deux ateliers de construction d'un espace game et de robots, les 10 et 17 décembre 2025 de 9h25 à 11h30 puis de 13h55 à 17h05 sur le temps d'accueil de l'A.L.S.H. sans repas du Bosquet.

Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 1 390,01 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2025.

Article 3

Les conditions de cette prestation sont consignées dans la convention.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 07 octobre 2025

Clovis CASSAN
Maire des Ulis

